



N° 131

OCTOBRE 2018

BULLETIN MUNICIPAL



Contacts :

Jouy-Mauvoisin Tel: 01 34 76 51 21

Mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr

<http://www.jouy.mauvoisin.fr>



Séance du jeudi 20 septembre 2018

**SOMMAIRE N° 131
OCTOBRE 2018**

☐ Editorial

☒ Extraits des délibérations
du Conseil Municipal.

☒ Informations municipales.

☒ Informations diverses

☒ Informations de la Communauté
Urbaine GPS&O

☒ Informations de l'A.A.S.C.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Daniel LECRUBIER, Jean RECULE, Nadège DELLAROSA, Jocelyne GUILLAUME, Jean-Pierre DEVISME et Joseline PAYEN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Elisabeth DOS SANTOS, M. Julien HERON, M. Noël GUYOMARD, M. Miguel OURSEL, M. André MOULAGER et M. Didier DURIEZ.

REGULARISATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016

CONSIDERANT qu'il a été acté en Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) que les attributions de compensation 2016 seraient corrigées de l'écart entre les charges nettes prévisionnelles et les charges nettes réalisées et que le Conseil Communautaire, en a autorisé la correction, ces régularisations ne peuvent être versées ou perçues sans l'établissement d'une délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de la correction des attributions de compensation 2016 en faveur de la commune selon les éléments ci-dessous :

Estimation	Réalisation	Régularisation
5 780 €	5 406 €	374 €

APPROBATION RAPPORT CLECT 2017.

Monsieur le Maire informe que le Président de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) lui a transmis le rapport pour l'année 2017 adopté le 26 juin 2018.

Celui-ci doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux.

Après lecture dudit rapport il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2017 de la CLECT joint en annexe.

REVISION DES LOYERS SUITE CHANGEMENT LOCATAIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les appartements n° 2 et 8, sis 9, rue des Cornouillers, seront vacants à compter du 1er octobre 2018, suite au départ de leur locataire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de réévaluer de 100 € le montant des loyers de ces deux logements actuellement de 307 € et 369 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le loyer à 407 € par mois pour l'appartement n° 2 et à 469 € par mois pour l'appartement n° 8. Ceux-ci seront applicables dès la signature du contrat de bail avec les prochains locataires.

LISTE DES DEPENSES A IMPUTER SUR LE COMPTE 6232.

La nomenclature M14 permet de régler l'ensemble des dépenses liées aux fêtes et cérémonies sur l'article 6232 à condition de les avoir répertoriées et énumérées par délibération. Le décret n° 2003-301 du 2 avril 2003 portant établissement de la liste des pièces justificatives, ne prévoit pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses.

Afin d'être en conformité avec la réglementation, il convient d'établir une liste des manifestations pouvant entrer dans le champ de cette disposition et il est demandé au Conseil de bien vouloir acter cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la liste détaillée des cérémonies et manifestations pouvant être payées au titre de l'article 6232.

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers présents d'une demande d'aide émanant d'une famille de Joyaciens mise en difficulté à la suite d'un drame familial.

Après avoir étudié la situation de cette famille, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder un secours exceptionnel de 1000€ pour venir en aide à cette famille.

Extrait de la séance de travail consécutive au conseil municipal du 20/09/2018.

Sur la parcelle Z 682 située à proximité du cimetière se trouve un garage d'environ à réhabiliter. La commune n'en ayant pas l'utilité celui-ci pourrait être destiné à la location.

Par ailleurs, un devis d'aménagement sommaire d'un parking sur ledit terrain a été réalisé pour un montant s'élevant à 17 940.71 euros HT ou 21 884.46 euros avec l'option bicouche.

Cette aire de stationnement serait très utile par sa situation au cœur du village et à proximité de l'église et de l'école.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de chiffrer l'ensemble des travaux pour la prochaine séance de conseil municipal afin de solliciter le fond de concours de la communauté urbaine GPS&O (50 % de subventionnement).



INFORMATIONS MUNICIPALES

Etat civil

Carnet gris



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :

Monsieur Jean MASDUPUY survenu le 4 juillet 2018

Madame Raymonde QUATREBOEUF survenu le 20 septembre 2018



Carnet rose

Toutes nos félicitations aux parents de :

Mina YAHIAOUI, clos du lavoir, née le 9 septembre 2018



Ecole



La rentrée des classes a eu lieu le 3 septembre 2018 avec la nomination d'une nouvelle enseignante :
Madame MOREAU (en remplacement de Mme ROSIER)

Effectifs

Classe Mme MOREAU : 25 élèves (PS - MS - GS)

Classe Mme LESSAULT : 21 élèves (CP - CE1 - CE2)

Classe Mme TEKAYA : 26 élèves (CE2 - CM1 - CM2)



Un marché de Noël sera organisé à l'initiative des enseignantes à la salle polyvalente le vendredi 14 décembre à partir de 18 heures.



Les élections des parents d'élèves ont eu lieu
le 12 octobre 2018
Liste des candidats(es)

Titulaires :

Mme ZIANI Samira (CE1)

Mme MERROUNE Ikrame (CE2/CM2)

Mme KASMI Fatima (CM1)

Suppléants :

Mme DEVAUX Aurélie (MS)

Mme PHAM VAN Ilhem (CM1)

Mme AUBRIL Nathalie (CP/CE2)

BIBLIOTHEQUE

Depuis l'an passé, la bibliothèque est désormais ouverte uniquement pendant les heures de classe,

le mardi après-midi
De 15h00 à 16h00.



Mme GUILLAUME continuera cette année encore à intervenir auprès des élèves durant une ½ heure, le vendredi matin, pour leur donner le goût de la lecture.

Ces interventions se font par petits groupes, tous les niveaux de classe seront concernés.

RUCHER MUNICIPAL



La récolte de miel en cette année 2018 s'est révélée plutôt fructueuse car nous avons récolté environ 50 kg de miel de printemps et d'été.

Alors si vous êtes intéressés, il est possible de s'en procurer en mairie aux heures d'ouvertures. Afin qu'il y en ait pour tout le monde nous limiterons les quantités pour chacun.

Avec ce petit rucher nous voulons marquer notre action envers la protection de l'environnement en n'utilisant plus de produits chimiques sur l'espace public et privé de la commune, en pratiquant la gestion différenciée sur nos espaces communaux, etc.

Nous recommandons vivement le retour des pots de miel vides en mairie.

INFORMATIONS MUNICIPALES

DEPART A LA RETRAITE DE DANIEL BOINET



Le 31 août dernier notre agent communal Daniel a fait valoir ses droits à la retraite après une carrière bien remplie et commencée dès son plus jeune âge comme apprenti peintre.

C'est en novembre 1985 qu'il est recruté comme employé communal et qu'il deviendra peu à peu polyvalent dans ses tâches durant 33 années.

Avec ses collègues et les membres du conseil municipal nous avons fêté son départ et lui avons souhaité une longue retraite bien méritée.

Label « VILLES ET VILLAGES ETOILES »



Le vendredi 5 octobre 2018 à 11h00 un panneau représentant le label « Villes et villages étoilés » remis par l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne - <https://www.anpcen.fr>) a été posé à l'entrée du village, en présence de Monsieur le maire, de membres du conseil municipal, de représentants de la presse locale et de l'Association COPERNIC.

Ce panneau labellise notre village en tant que contributeur à l'abaissement de la pollution lumineuse par les actions qui ont été réalisées notamment par la réhabilitation du matériel d'éclairage (avec le concours de la CAMY) et sur la limitation de durée de cet éclairage (extinction comprise entre 23h00 et 5h00 du matin).

Extrait du courrier de conseil d'administration de L'ANPCEN

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne - <https://www.anpcen.fr>



L'ANPCEN vous remercie de votre participation au concours des « Villes et Villages Etoilé » dédié à la qualité de votre environnement nocturne.

A travers notre système de notation, nous avons établi un classement des communes participantes et à la suite de ce travail, nous avons décidé de labelliser 374 communes en 2017.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous annoncer que vos efforts de protection de l'environnement nocturne, d'économies d'énergie et de réduction de pollution lumineuse vous permettent d'obtenir le label « Villes et Villages Etoilés »

Nous vous félicitons car votre commune, grâce à la notation obtenue, remporte cette année 2 étoiles au concours de l'édition 2017, que vous pourrez présenter à l'entrée du village sous la forme de panneaux standardisés. Votre labellisation est valable pour une période de quatre ans au terme de laquelle vous devrez concourir de nouveau pour conserver ce label.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Aire de jeux Rue des Cornouillers

De nouveaux jeux ainsi que des bancs ont été installés pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs accompagnants.



Travaux dans le village.

Des travaux de création et de réfection de trottoirs ont été réalisés rue des Bertins et rue du Pavillon, à notre demande, sous la maîtrise d'ouvrage de la CU GPS&O.



Rue des Bertins



Rue du Pavillon

Par ailleurs, durant l'été, les travaux d'accessibilité aux classes pour enfants handicapés ont été réalisés. Ces aménagements ont consisté en la construction de rampes en enrobé de couleur rouge.

Au cours de la même période, un second « TNI » (tableau numérique interactif) a été installé à l'école pour un coût de 4 050 € HT (40% de subvention).

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE JOUR DE LA NUIT A JOUY-MAUVOISIN

Pour la troisième année consécutive, la commune de Jouy-Mauvoisin a participé à l'opération de sensibilisation à la pollution nocturne dans le cadre du « jour de la nuit ».



Au programme :

- . Extinction totale de l'éclairage public à dès 19 heures.
- . Rendez-vous 20h15 place de la mairie pour une petite balade nocturne dans les rues du village.
- . Observation de divers objets célestes (dont la lune et les planètes visibles à cette époque) avec le concours des membres de l'Association COPERNIC et de leur matériels.

Cérémonie du 11 novembre 2018



Il y a 100 ans, le 11 novembre 1918 prenait fin la première guerre mondiale qui en 4 ans aura généré environ 18.6 millions de morts dont 9,7 millions pour les militaires et 8,9 millions de civils.

La cérémonie en mémoire des victimes de 14-18 et de toutes celles mortes pour la France, se déroulera le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures précises devant le monument aux morts.

En l'honneur de ce centenaire, les enfants chanteront la Marseillaise.

Un pot sera offert aux participants à l'issue de la cérémonie.



Collecte des déchets

Les dernières collectes 2018 concernant les encombrants ainsi que les déchets verts seront réalisées respectivement les 23 octobre pour les encombrants et 27 novembre pour les déchets verts.



Rappel, pour remplacer vos bacs, appelez au 0 800 40 36 40



Colis de Noël

Le cocktail de remise du colis aux personnes âgées aura lieu le 16 décembre à la salle des Loisirs.

Les personnes de plus de 70 ans doivent s'inscrire chaque année, pour réserver leur colis. Les inscriptions se font au moyen d'un bulletin qui leur sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.



Cérémonie des vœux à la population



Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal présenteront leurs Vœux à la population le 13 janvier 2019 à la salle polyvalente.

Il sera procédé à cette occasion à la remise des diplômes des médailles du travail avant de déguster la galette des rois.

Travaux RD 110

Un petit pas vers la modernisation



Des travaux préparatifs à l'installation de la fibre optique devraient se réaliser prochainement sur la RD 110

INFORMATIONS MUNICIPALES

Stationnement minute

Avec le concours de la communauté urbaine nous avons installé un stationnement minute au niveau de la boîte aux lettres postale Route de Mantes.

En effet quelques Joyaciens utilisateurs de celle-ci se sont plaints de ne pouvoir stationner à proximité. Désormais une place leur est réservée le temps de glisser leur courrier dans la boîte.



Stationnement prolongé.

Concernant le stationnement en général, nous vous rappelons qu'aucune place n'est réservée à quiconque même celles à proximité ou directement à côté de votre habitation.

Le ou les véhicules doivent être stationnés sur la propriété (terrain et/ou garage) dont ils dépendent.

Ces dispositions sont reprises dans le règlement d'urbanisme de notre commune.

Enfin est considéré comme stationnement abusif tout véhicule qui reste sur un même emplacement plus de 7 jours (repris dans le code de la route) et est susceptible d'être verbalisé d'une amende forfaitaire minorée de 35€, et 75€ si majorée.

Ces amendes ne donnent pas lieu à un retrait de point sur le permis de conduire.



Elections européennes du 26 mai 2019



Comment obtenir la carte électorale ?

Pour obtenir une carte électorale, il faut avoir procédé à son inscription sur les listes électorales.

La carte électorale est envoyée au plus tard 3 jours avant le scrutin si une élection est prévue l'année de l'inscription.

S'inscrire sur une liste électorale

Pour s'inscrire sur les listes électorales il faut être de nationalité française et avoir 18 ans. A cet âge vous êtes inscrit automatiquement à condition d'avoir effectué les formalités de recensement à 16 ans.

Dans tous les autres cas, il faut faire une démarche d'inscription pour pouvoir voter.

Quand effectuer la demande d'inscription ?

L'inscription sur les listes électorales doit être effectuée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Dans certaines situations, il est possible de s'inscrire au cours de l'année de l'élection.

- Pour les jeunes atteignant la majorité, ils doivent avoir obtenu 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection pour réaliser une inscription.
- Pour les personnes qui déménagent pour des motifs professionnels et pour les fonctionnaires admis à la retraite après le 1er janvier.
- pour un militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- pour une personne qui obtient la nationalité française après le 1er janvier
- pour un individu retrouvant l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

Collecte des TLC (Textiles – Linge – Chaussures).

Ci-dessous, le récapitulatif des collectes effectuées sur Jouy-Mauvoisin



Point de collecte	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Total	Kg/Hab	Total n-1
Jouy-Mauvoisin	282	141	234	255	318	409	410	2049	3,74	3813
Nb de passage	2	2	2	2	3	4	4	19	-	-
Cumul	282	423	657	912	1230	1639	2049	2049	3,74	3813



FERMETURE TECHNIQUE ET POUR RENOVATION DU CENTRE AQUATIQUE AQUALUDE

À compter du 27 août 2018, d'importants travaux de rénovation entraîneront la fermeture technique pour dix mois du centre aquatique Aqualude, à Mantes-la-Jolie. Commandés par la communauté urbaine GPS&O, propriétaire de l'équipement, dans le cadre d'une procédure de dommages-ouvrage, ces travaux concerneront l'espace aquatique (étanchéité et carrelage des bassins et étanchéité et carrelage des plages), et l'espace douches et sanitaires (réfection du carrelage). À noter que la semaine précédente (du 20 au 26 août), l'équipement sera également fermé pour sa vidange annuelle obligatoire.

Cette période de fermeture sera également mise à profit pour réaliser le remplacement du contrôle d'accès, ainsi que des travaux de maintenance importants (nettoyage du moucharabieh, nettoyage de l'ensemble des vitres du bâtiment, réfection des siphons de sol, reprises de peinture).

C'est un complexe aquatique rénové et transformé qui rouvrira ses portes l'été prochain pour tous ses usagers et abonnés, auxquels toute l'équipe d'Aqualude donne, d'ores-et-déjà, rendez-vous pour de nouveaux moments de sport, de détente et de loisirs.

Rendez-vous à Aquasport !

Pendant la période de fermeture d'Aqualude, le centre aquatique Aquasport, autre équipement de GPS&O situé à Mantes-la-Ville, restera ouvert et pourra accueillir les différents publics à compter du 1^{er} septembre.

À propos d'Aqualude

Ouvert en 2011 à Mantes-la-Jolie, le centre aquatique Aqualude, équipement de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, dresse son architecture audacieuse au bord de la Seine, face aux coteaux du Vexin et à proximité du stade nautique international Didier Simond. Chaque année, plus de 100 000 personnes fréquentent cet équipement sport et loisirs dédié à tous les publics, géré par la société VERT MARINE dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Centre aquatique AQUALUDE 38, rue du commandant Bouchet - 78200 Mantes-la-Jolie

Les rendez-vous de la retraite du 12 au 17 novembre 2018 « A tout âge, je suis acteur de ma retraite »

L'Agirc-Arrco organise pour la troisième année consécutive les « **Rendez-vous de la retraite** » du 12 au 17 novembre 2018 sur internet et dans ses 100 centres d'information répartis dans toute la France.

Que vous soyez proches ou éloignés de l'âge de la retraite, l'Agirc-Arrco répond à vos questions, de manière personnalisée et gratuite.

Profitez de cette semaine pour trouver les réponses à vos questions sur votre retraite. Nos services en ligne, nos conseillers vous aideront à faire le point sur votre situation personnelle et à estimer l'impact d'un changement d'orientation professionnelle ou de vie sur votre future retraite.

Ceux qui souhaitent prochainement partir à la retraite pourront également obtenir des informations personnalisées sur l'application des nouvelles conditions de départ à la retraite en 2019.

Accédez à tous les services des « Rendez-vous de la retraite » !

En créant votre compte personnel (le numéro de sécurité sociale suffit) sur le site rdv-retraite.agirc-arrco.fr, vous accédez à tous les services personnalisés, sécurisés et gratuits :

- consultez votre **relevé de carrière**,
- évaluez grâce au **simulateur**, l'impact de votre parcours professionnel sur le montant de votre future retraite (congé parental, chômage, stage, travail à l'étranger, apprentissage,...),
- et, si vous êtes sur le point de prendre votre retraite, **demandez votre retraite** en ligne.

Pendant toute la semaine, nos **Experts retraite** répondront en ligne et de façon personnalisée à vos questions. Une conférence ainsi que des tchats thématiques seront proposés quotidiennement sur le site rdv-retraite.agirc-arrco.fr.

Pour aller plus loin, vous aurez la possibilité, comme l'année précédente, d'avoir un entretien personnalisé avec un conseiller retraite dans l'un des **Centres d'information Agirc-Arrco (Cicas)** le plus proche de chez vous. Pour connaître l'adresse de nos centres et prendre rendez-vous, connectez-vous dès le 23 octobre sur le site rdv-retraite.agirc-arrco.fr
Retrouvez le programme complet de l'événement sur :

rdv-retraite.agirc-arrco.fr ou

sur l'application mobile « Smart'Retraite »

